

DECISION N° DEC 24.077/DL



**TARIFS 2025 INSERTIONS PUBLICITAIRES MAGAZINE
MUNICIPAL UN MOIS EN VILLE, APPLICABLES AU 1ER
JANVIER 2025**

Le Maire de Brunoy,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1^{er} juillet 2022,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération n° 20.009/K en date du 27 mai 2020 portant délégation du Conseil municipal au Maire,

VU la décision n°23.069/DL en date du 28 novembre 2023, relative aux tarifs d'insertions publicitaires du magazine municipal de la Ville du département Communication pour l'année 2024,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de mettre à jour les tarifs d'insertions publicitaires du département Communication applicables au 1^{er} janvier 2025,

DECIDE

ARTICLE 1 : DE FIXER les tarifs d'insertion publicitaires du magazine mensuel de la Ville « Un Mois en Ville » du département Communication, selon le tableau ci-dessous, applicables au 1^{er} janvier 2025 :

DECISION N° DEC 24.077/DL

**OBJET : TARIFS 2025 INSERTIONS PUBLICITAIRES MAGAZINE MUNICIPAL UN MOIS EN VILLE,
APPLICABLES AU 1ER JANVIER 2025**

(tous les prix sont en € TTC)

POUR LES BRUNOYENS

Pages intérieures

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
1 page	1 443 €	2 165 €	2 886 €	3 608 €	4 329 €	5 051 €	5 772 €	6 494 €	7 215 €	7 937 €	8 658 €
1/2 page	722 €	1 082 €	1 443 €	1 804 €	2 165 €	2 525 €	2 886 €	3 247 €	3 608 €	3 968 €	4 329 €
1/4 page	361 €	541 €	722 €	902 €	1 082 €	1 263 €	1 443 €	1 623 €	1 804 €	1 984 €	2 165 €
1/8 page	180 €	271 €	361 €	451 €	541 €	631 €	722 €	812 €	902 €	992 €	1 082 €

Coût de la mise en page

Création de votre publicité	200,00€
Modification de votre publicité	50,00 €

POUR LES NON BRUNOYENS

Pages intérieures

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
1 page	1 914 €	2 871 €	3 828 €	4 785 €	5 742 €	6 699 €	7 656 €	8 613 €	9 570 €	10 527 €	11 484 €
1/2 page	957 €	1 436 €	1 914 €	2 393 €	2 871 €	3 350 €	3 828 €	5 043 €	4 785 €	5 264 €	5 742 €
1/4 page	479 €	718 €	957 €	1 400 €	1 436 €	1 675 €	1 914 €	2 153 €	2 393 €	2 632 €	2 871 €
1/8 page	239 €	359 €	479 €	598 €	718 €	837 €	957 €	1 077 €	1 196 €	1 316 €	1 436 €

Coût de la mise en page

Création de votre publicité	300,00 €
Modification de votre publicité	100,00 €

Ville de Brunoy - Place de la Mairie - BP 83 - 91805 Brunoy cedex

Tél. : 01 69 39 89 89 - Fax : 01 60 46 30 89 - Courriel : maire@maire-brunoy.fr - www.brunoy.fr

Tout conseil de l'Etat relatif à l'application de la loi.

DECISION N° DEC 24.077/DL

OBJET : TARIFS 2025 INSERTIONS PUBLICITAIRES MAGAZINE MUNICIPAL UN MOIS EN VILLE, APPLICABLES AU 1ER JANVIER 2025

ARTICLE 2 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

ARTICLE 3 : Le Trésorier Payeur et le Directeur Général des Services de la Ville de Brunoy sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 : La présente décision sera transmise en Préfecture, publiée sur le site de la Ville, au registre des actes administratifs et fera l'objet d'une communication au Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à Brunoy, le 06 décembre 2024

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine



Bruno GALLIER

Acte publié sur le site de la Ville le : 6/12/2024

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision
Numéro attribué à l'acte : DEC 24.077/DL

Objet de l'acte : TARIFS 2025 INSERTIONS PUBLICITAIRES MAGAZINE MUNICIPAL UN MOIS EN VILLE, APPLICABLES AU 1ER JANVIER 2025
Thème Préfecture : 7 - Finances locales / 1 - Decisions budgetaires
Transaction Préfecture : 091-219101144-20241206-BRU_AR_24406_1-AR
Date de l'acte : 06/12/2024

Identifiant unique de l'acte : BRU_AR_24406_1

Date de réception en Préfecture : 06 décembre 2024